

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux  
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaigutleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaigutleblanc@gmail.com)  
Site : [montaigut-le-blanc.fr](http://montaigut-le-blanc.fr)



**Compte-rendu du Conseil municipal**  
**Du 3 décembre 2021**

**Présents :**

Marie-Pierre AMOUROUX, Rémi CHOLLEY, Julien GUILLAUME, Maurice LEVET, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyn NAMYST, Jérémie JACQUART, Michel SAUVADET.

**Représentés :**

Karine CHAMBEAUD donne pouvoir à Julien GUILLAUME

Karine BOURDÉ donne pouvoir à Philippe MOUGEL

**Absents :** Corinne AUREYRE, Fabienne BEUGER, Laurent RETAILLEAU

Jérémie JACQUART a été élu secrétaire de séance.

**INTERVENTION DU SICTOM DES COUZES**

La réunion débute par une intervention de représentants du Sictom des Couzes, dont le président Roger-Jean Méallet, et l'une de ses vice-présidentes, Florence Lhermet.

Ceux-ci détaillent le projet de rénovation et d'agrandissement de la déchetterie de Montaigut-le-Blanc qui doit être réalisé en 2022. Il permettra notamment la mise aux normes des installations, leur extension, et la circulation des véhicules entrants et sortants sans se croiser. Le maire a demandé que ce soit aussi l'occasion de renforcer la dissimulation végétale des installations.

Par ailleurs, ils expliquent que les containers répartis dans les villages seront remplacés progressivement par des colonnes de tri cubiques, aux faces décorées. Cela commencera en 2022 par les bacs de tri sélectif, le remplacement des containers pour sacs poubelle ne démarrera pas avant plusieurs années. Il y aura donc une phase de transition où colonnes et bacs cohabiteront côte à côte. Ce changement entraînera forcément la réduction du nombre de points de collecte : les colonnes sont plus volumineuses que les containers actuels ; et les camions pour les manier, plus gros, ne pourront pas passer partout. L'installation de ces colonnes de tri débutera dans les hameaux non équipés jusqu'ici. Le cas de Chazoux et Gourdon est évoqué : Chazoux est jugé trop peu peuplé par le Sictom pour le justifier ; pour Gourdon, la route sera peut-être trop étroite pour le futur camion. Le maire sollicite un RDV sur place avec le Sictom pour le vérifier.

Juste avant le début de cette réunion, la Municipalité avait demandé aux représentants du Sictom de rencontrer les habitants riverains de la déchèterie qui avaient manifesté leur inquiétude sur les conséquences de ce projet, pour le leur présenter et répondre à leurs questions.

## **DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE LA COMMUNE**

Le maire présente le diagnostic énergétique de la commune réalisé par l'Adhume, association mandatée par Agglo Pays d'Issoire.

La consommation annuelle de la commune de Montaigut-Le-Blanc se situe légèrement en dessous de la moyenne départementale des communes comparables : 31 tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent de 3 tours du monde en avion. L'énergie consommée est majoritairement l'électricité. Selon ce diagnostic, cette consommation variera d'ici 2030 entre - 30% et + 40 %, selon les travaux réalisés d'ici là et l'évolution du coût de l'énergie.

Le bâtiment le plus énergivore est de loin le vestiaire du stade de rugby, même s'il s'agit d'une construction de 2018, avec 18 000 € par an (incluant l'eau chaude et l'éclairage de la piscine durant les 2 mois d'été). Le conseil municipal convient de l'urgence de travaux complémentaires à réaliser et de pratiques à faire évoluer pour atténuer fortement cette consommation.

L'école primaire consomme tout autant mais le coût est bien moindre en raison de l'usage du gaz.

Concernant l'éclairage public, des anomalies de consommation sont relevées pour certaines lignes : le maire propose de solliciter un diagnostic ligne par ligne auprès du Sieg (le syndicat qui en a la responsabilité), comme le préconise l'Adhume.

L'isolation complète du bâtiment de la mairie ne représenterait pas une économie notable au regard du montant des travaux à réaliser. L'installation d'une isolation entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage serait toutefois efficace, toute comme la réfection de celle des combles, jugée non conforme.

## **AVENIR DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Concernant l'école primaire, le maire évoque la nécessité de trancher dans les mois qui viennent entre la rénovation du bâtiment actuel et la construction d'une toute nouvelle école. Pour cela, il paraît nécessaire de mieux évaluer les besoins, d'affiner les deux options et de les chiffrer même sommairement, ce que peut faire un bureau d'études. Deux devis ont été fournis en ce sens, que présente Jérémie JACQUART.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation d'une telle étude et choisit l'offre la mieux disante, celle de Julien COANT et Louise COURTIAL pour 13 050 € HT.

Un comité de pilotage interne au conseil municipal sera mis en place pour accompagner cette étude. Le conseil municipal décide également d'associer pleinement enseignantes, représentants de parents d'élèves et personnel municipal à cette étude, sous la forme que préconiseront les prestataires.

## **ETAT DES LIEUX DE LA PISCINE**

Le maire explique que le liner de la piscine est de plus en plus détérioré. Une perte d'eau importante a été constatée cet été, ce qui impose une étude renforcée avec passages de caméras pour en détecter l'origine. Par ailleurs, le maintien d'une eau de qualité a exigé trois fois plus de produits de traitement que d'habitude, et trois fois plus d'intervention des employés communaux.

Le maire a suscité un diagnostic du pisciniste : celui-ci peut colmater le liner mais cela ne tiendra au mieux que pour la prochaine saison, sans garantir d'éviter une rupture plus conséquente qui imposerait la fermeture immédiate de la piscine en plein été.

Le remplacement du liner coûterait environ 40 000 euros HT. La demande de subvention de l'État n'a pas été acceptée pour 2021 en raison du trop grand nombre de demandes, et celle déposée auprès de la Région n'a toujours pas suscité de réponse, malgré plusieurs relances. Seule celle du Département, à hauteur de 22,6 %, a été accordée.

Faute de subventions conséquentes à ce jour, le conseil municipal estime que le remplacement du liner serait trop coûteux pour la commune et décide à l'unanimité de le reporter d'un an, de redéposer des demandes de subvention en 2022 auprès de la Région et de l'État, et de faire colmater le liner pour la saison prochaine, malgré le risque de fermeture à tout moment.

### **SALLE COMMUNALE DE REIGNAT**

Le maire évoque la salle communale de l'ancienne école de Reignat (16 route de Besse) dont l'usage est parfois sollicité par des habitants, alors que les conditions ne sont plus clairement définies. Par souci d'équité avec les autres salles communales, il propose de rétablir le tarif de location autrefois en vigueur, soit 30 euros tous frais inclus pour un usage exclusif en journée (jusqu'à 19h).

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de louer la salle de Reignat en journée seulement au tarif de 30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'usage de la salle reste gratuit pour les associations, sur demande systématique auprès du secrétariat de mairie.

### **RECENSEMENT 2022**

Le maire rappelle que Montaignut-le-Blanc est concerné par le recensement 2022, qui se tiendra du 20 janvier au 19 février. Christelle Monier, conseillère municipale, s'est portée volontaire pour le coordonner.

Le maire explique que 2 agents recenseurs sont encore à recruter sur 3 et qu'il est indispensable de trouver des candidats sans plus attendre. Il précise que l'État verse seulement 1600 € pour la rémunération des trois agents (la coordinatrice n'est pas rémunérée), alors que le temps de travail est estimé à trois semaines à temps plein. Il propose, par souci éthique, que la commune complète la rémunération pour atteindre l'équivalent du SMIC, soit 1050 euros brut.

### **PRIMES D'ASTREINTE HIVERNALE PERSONNEL TECHNIQUE**

Le maire expose que le déneigement des rues des différents villages est de la responsabilité de la commune mais qu'il n'existe pas d'astreinte hivernale des employés communaux pour intervenir samedi et dimanche. Si celle-ci était mise en place, elle nécessiterait le versement d'une prime de 119€ par agent et par week-end (soit 2000 € environ par an pour la commune).

Toutefois, l'un des trois agents ne dispose pas encore de la formation « CACES » obligatoire pour utiliser le tractopelle, nécessaire pour charger les matériaux en cas de déneigement à effectuer. Et une astreinte serait trop contraignante pour les deux seuls autres agents. Il propose donc de faire bénéficier cet agent du CACES Tractopelle.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le maire propose au conseil municipal de débattre à nouveau des horaires de l'éclairage public, les installations actuelles étant trop désuètes par endroits pour appliquer les changements d'horaire votés l'an dernier.

Après débat, le conseil municipal décide, par 7 voix pour et 4 abstentions, d'uniformiser les horaires d'éclairage dans tous les villages en demandant au SIEG de programmer une extinction complète sur toute la commune, y compris la traversée de bourg de Montaigut, entre 23 H 30 et 5H30.

## **STATIONNEMENT RUE DU FOUR**

Le maire évoque la vente prochaine d'une maison et d'une parcelle voisine rue du Four. Compte tenu du manque de stationnements dans le village ancien, le maire propose d'acquérir une partie de cette parcelle cadastrale, sans forcément préempter l'ensemble, afin de laisser le futur acquéreur disposer de ses propres places de stationnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 8 voix pour et 2 abstentions, de ne pas préempter, mais de négocier avec l'acquéreur l'achat d'une partie de 20 m2 de sa parcelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'acquisition envisagée d'un terrain pour la création d'un parking à Saint-Julien n'avançant pas, le maire propose de poursuivre ces négociations tout en lançant les démarches pour l'acquisition d'un autre terrain.

Le diagnostic du réseau d'assainissement complet de la commune, demandé par la Municipalité auprès d'API, a débuté en décembre et s'étendra sur plusieurs mois. Il permettra d'identifier les défaillances et les travaux à effectuer.

Le secrétaire, Jérémie JACQUART

